



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 22 février 2018, auditoire 415, Amphimax, Dorigny

- Présidence :** Mme Céline Rozenblat
- Secrétariat :** M. Adrien Vincart, en remplacement de M. Lucien Genoud
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. David Hamidovic, FTSR
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. René Véron, FGSE
M. Jean-Daniel Tissot, FBM
- Excusé·e·s :** M. Benoît Frund, Vice-recteur
- M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. Alain Boillat, Lettres
M. Jean-Philippe Leresche, SSP

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, M. Matthieu Pellet, Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Kahil, M. Vincent Mabillard, M. Adrien Vincart, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, M. Samuel Goy, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Sébastien Bujard, M. Thierry Mathieu, M. John Antonakis, M. Alain Schatt, Mme Lisa Faessler, M. Fidel Petros, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Lazare Benaroyo, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

M. Franco Taroni, Mme Stéphanie Monod, Mme Audrey Loetscher, M. Lucas Perdrisat, Mme Daniela Jopp, M. Rafael Lalive, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, M. Niklaus Schaefer, M. Olivier Staub, M. Piergiorgio Tozzi, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Lucien Genoud, M. Adrien Waeber

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2017



3. Communication de la Direction
4. Communication du Bureau
5. Communications des Commissions
6. Propositions
 - 6.1. Postulat «Parking»
 - 6.2. Postulat «Monopole Da Nino : pour quels résultats ?»
 - 6.3. Postulat «Régimes alimentaires spécifiques»
 - 6.4. Motion «Anonymisation des examens écrits»
 - 6.5. Acte normatif «Description des procédures dans le RI»
 - 6.6. Postulat valorisation (anciennement : «maintien actif des adresses e-mail des retraités de l'UNIL tous corps ?»)
 - 6.7. Postulat Relève
 - 6.8. Interpellation «coordination et prise en charge des victimes de harcèlement»
7. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue

La Présidente salue les membres de la Direction, les Doyens, ainsi que les membres du Conseil et ouvre la séance à 17h15.

2. Formalités

- Désignation des scrutateurs
Mme Lisa Faessler et M. Jean-Luc Epard sont désignés scrutateurs.
- Adoption de l'ordre du jour
La Présidente informe que les postulats «Monopole Da Nino : pour quels résultats » et «Régimes alimentaires spécifiques» sont retirés par leurs auteurs qui souhaitent y apporter des corrections, et sont donc reportés à la séance du 1^{er} mars. De plus les communications des commissions sont également reportées à la séance du 1^{er} mars.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2017
M. Daniel Rod regrette que son échange avec le Vice-recteur Benoît Frund concernant l'obsolescence programmée n'ait pas été plus étayé. Aucune proposition d'ajout n'a été proposée. Le procès-verbal est accepté avec une abstention.

3. Communications de la Direction

La rectrice Mme Nouria Hernandez évoque plusieurs points, résumés ci-dessous :

- Le conseil d'état annonce une baisse des recettes suite à la programmation législative RIE III. Cependant, le Conseil d'État annonce qu'il continuera

d'accompagner l'Université de Lausanne dans les projets d'extension de bâtiments et que les aides sociales ne seront pas impactées par ces futures baisses. En revanche, le plan stratégique ne bénéficiera pas de réserves additionnelles. Le budget 2019 sera «plat» en comparaison avec celui de 2018. Celui-ci sera présenté au Conseil de l'Université de Lausanne le 17 mai 2018 pour un envoi à la DGES.

- Suite au dépôt d'une plainte pénale en août 2017 d'un étudiant pour un vol de cryptomonnaie, la police a informé UniSep fin novembre qu'une enquête sur un étudiant utilisant des «keyloggers» sur des bornes publiques de l'UNIL était en cours. Le ministère public a fourni à l'Université la liste des 2500 comptes compromis concernant 1398 personnes. Les personnes concernées ont été averties par courrier que leurs authentifiants «ont pu être compromis» et qu'il leur fallait changer tous leurs mots de passe. Aucune autre information n'a été donnée sur demande du procureur en charge de l'enquête pénale. Une fois l'enquête terminée la Direction devra statuer si l'étudiant concerné doit être présenté devant le Conseil de discipline.
- Le nouveau bâtiment Synathlon sera inauguré le 27 avril prochain. Quelques problèmes d'alarmes subsistent encore mais le personnel a déjà emménagé dans ces nouveaux locaux.
- La conférence en l'honneur de M. Dubochet du 5 février dernier a rencontré un fort succès s'inscrivant «dans l'esprit de l'Université de Lausanne». UniSep, UniBat et UniCom sont vivement remerciés pour leur travail.
- Le Vice-Recteur François Bussy prend la parole pour évoquer la participation de l'UNIL dans l'appel à candidature pour les NCCR. Cet appel du FNS est réalisé tous les 8 à 10 ans pour des projets d'extrême envergure (17 MiCHF/4 ans extensible 3 fois) permettant de développer des pôles nationaux de recherches. Début 2017, 5 projets ont été sélectionnés :
 - Digital.ch - patrimoine numérisé avec EPFL comme «co-leading house»
 - Fédéralisme - état fédéral à l'ère numérique «que faire quand les frontières s'effacent» avec les Universités de Fribourg et de Suisse-Italienne comme «co-leading house»
 - Recherche contre le cancer et immunothérapie avec EPFL comme «co-leading house»
 - Microbiome - association et synergie dans les populations de microbes avec ETHZ comme «co-leading house»
 - Comment les plantes anticipent les variations du climat ? avec l'Université de Genève comme «co-leading house»

L'Université de Lausanne est également «co-leading house» dans un projet avec l'HEIG-VD.

Sur l'ensemble de la Suisse, 67 projets ont été déposés. En 2020, cinq de ces projets recevront une réponse positive.

- C'est au tour de la Vice-rectrice Mme Déborah Philipe de s'exprimer pour annoncer la date de la finale UNIL «Ma thèse en 180 secondes» qui aura lieu le 22 mars prochain. L'UNIL accueillera également la finale internationale le 27 septembre 2018.

4/5. Communications du Bureau et des Commissions

La Présidente prend la parole pour expliquer l'absence de communication des commissions. Le travail de la commission législative avance bien et est maintenant

dans les mains du service juridique de l'Université. La Présidente informe également le Conseil, qu'une élection complémentaire sera effectué la semaine prochaine pour remplacer le Prof. Olivier Bauer démissionnaire. Celui-ci est remercié pour son investissement.

La Présidente informe également le Conseil que les membres de la commission d'examen du plan d'intentions a été récemment ressaisie de l'avenant sur la gouvernance. Les membres de la commission ont tous confirmé leur engagement et la commission informera le Conseil de ses avancées lors de la prochaine séance du 1^{er} mars.

M. Alain Schatt informe le Conseil que la commission finances et gestion souhaite également effectuer une intervention lors de la prochaine séance.

6. Propositions

6.1 Postulat «Parking»

M. Thierry Mathieu expose son postulat sur les modalités d'attributions des macarons et les problèmes inhérents pour des étudiants habitant dans des régions enclavées du canton. Selon la commune d'habitation, il explique au Conseil qu'un étudiant ne peut rentrer chez lui en transports en commun si un cours finit après 19 heures. Selon un sondage réduit réalisé par ses soins sur la communauté des étudiants SSP un étudiant demandant un macaron met en moyenne plus d'une heure de trajet. L'exposé continue sur l'évolution du remplissage du parking Sorge en fonction du temps. A dix heures, seul 50% du parking est rempli et une quarantaine de places restent disponibles en permanence. M. Mathieu expose également la problématique des voitures ventouses.

Le déposant demande à la Direction :

- de vérifier le taux d'utilisation des macarons;
- davantage de transparence sur l'origine des utilisateurs afin d'également permettre le co-voiturage;
- l'instauration d'un macaron en fonction des jours de présence à l'Université ce qui permettrait à un autre utilisateur d'utiliser le parking les autres jours et optimiser le remplissage du parking.

L'exposé continue dans une seconde partie concernant les places de parc dites «blanches». Le déposant note son étonnement concernant la modification de la tarification payante entrée en vigueur le semestre dernier. Il explique au Conseil que les tarifs sont élevés notamment pour des places sous-utilisées le soir et le week-end.

M. Mathieu demande également à la Direction la gratuité des parkings la nuit et le week-end.

Après la fin de l'exposé, M. Rod demande à M. Mathieu si ce dernier a contacté UniSep avant le dépôt de ce postulat. Il questionne aussi le Conseil afin de savoir si une plateforme de co-voiturage existe déjà.

M. Vincart signale qu'un site de co-voiturage maintenu par l'Université de Lausanne existe mais n'est que peu connu des étudiants et par conséquent, très largement sous-utilisé.

M. Dupuis remercie M. Mathieu pour sa présentation et demande à M. Zanetti si la Direction actuelle est au courant des approches entre le DGES et CarPostal pour désenclaver les étudiants en dehors des heures de desserte.

Le Vice-recteur François Bussy présente une réponse préparée par le Vice-recteur Benoît Frund (excusé). Il explique qu'une commission consultative a été mise en place en 2014 pour réfléchir à ce projet. Cette réflexion a conduit à des principes de gestions des parkings de l'université auxquels la Direction actuelle adhère complètement. Et résumé sous forme de cinq points :

1. Ne plus construire de place de parc supplémentaires (volume constant).
2. Améliorer la disponibilité du stationnement (seuls les ayants-droits ont accès à ce privilège)
3. Le stationnement doit être autofinancé par les automobilistes seuls.
4. Flexibiliser la tarification (macarons à temps partiel).
5. L'Université jouit de la mise à disposition de sa propriété privée (tarification 24h/24).

M. Bussy explique que la tarification a dû être augmentée afin de couvrir les nouveaux frais d'entretien et de gardiennage inhérent aux barrières. Ce nouveau système est plus onéreux mais permet de traquer les véhicules ventouses et de réduire le taux de fraudeurs. Un rappel est effectué sur les tarifs soirs et week-ends pour souligner des coûts extrêmement bas (0.50 cts/h. plafonné à CHF 3.- la nuit et 0.50 cts/h. plafonné à CHF 5.- pour 24h).

M. Bussy tient également à rappeler que le parking à l'UNIL est un privilège et non un droit.

Concernant l'attribution des macarons, un léger overbooking est effectué mais l'Université tient à ce que les ayants-droits aient toujours une place de disponible. Une optimisation est en cours pour augmenter le nombre de macarons. M. Bussy note que l'idée de macarons «par jour de présence» peut être une nouvelle possibilité à envisager.

Enfin, au niveau des recettes générées par les parkings, la Direction s'engage à présenter une comptabilité claire. La Direction propose de ne pas voter ce postulat.

Vote : 3 pour, 12 abstentions, 12 contre. Postulat refusé.

- 7.2. Postulat «Monopole Da Nino : pour quels résultats ?»

Présentation et débats décalés à la prochaine séance.

- 7.3. Postulat «Régimes alimentaires spécifiques»

Présentation et débats décalés à la prochaine séance.

- 7.4. Motion «Anonymisation des examens écrits»

Mme Faessler (étudiante, HEC) introduit ce postulat comme une volonté étudiante ancienne. La FAE avait déjà lancé un sondage en 2014. L'année passée des propositions de modification du RGE abondant dans ce sens avaient été déposées puis retirées après discussion du Conseil de l'UNIL. Mme Faessler propose au Vice-Recteur Zanetti d'informer le Conseil de l'avancée des travaux de la commission de l'enseignement à ce sujet.

M. Zanetti prend la parole et rappelle que des examens anonymisés existent déjà à l'Université de Lausanne. Il propose que la Direction rattache directement ce postulat au plan d'intentions «promouvoir la qualité de l'enseignement». Il explique au Conseil que la Commission de l'enseignement

a été saisie à l'automne dernier de ce sujet opportun et intéressant. Il a été demandé au CSE d'effectuer une revue de littérature. Suite à cette présentation une discussion au sein de la Commission a été amorcée mais n'est pas allée plus loin dans l'attente de la réponse du Conseil à ce postulat. Le Vice-recteur souhaite que le Conseil ne crée pas une commission ad-hoc mais fasse confiance à la Commission de l'enseignement qui a déjà initié la démarche.

M. Alain Schatt demande aux signataires du postulat si l'anonymisation des copies ne deviendrait un élément chronophage lors des corrections. Ce à quoi M. Fidel Petros (étudiant, HEC) répond que dans son université d'échange, l'anonymisation des copies était réalisée via système de code-barres. M. Alain Schatt trouve ce système intéressant mais note le besoin de moyens financiers supplémentaires.

M. Dupuis demande à M. le Vice-recteur Zanetti s'il approuve cette proposition. Le Vice-Recteur, reprend la parole pour expliquer qu'il y est globalement favorable, et annonce que la Commission va proposer à la Direction une mesure. Cependant il informe le Conseil que son opinion est mitigée concernant la création d'une commission *ad hoc* alors que la Commission de l'enseignement a déjà commencé le travail.

La Présidente intervient pour insister sur la nécessité d'une collaboration entre les Commissions et le Conseil et qu'il n'est en effet pas nécessaire de créer des commissions en double en ignorant le travail effectué par les commissions mises en place par la Direction. M. Bauer (Prof., FTSR) rappelle que dans certains cas une anonymisation des examens écrits est impossible sinon absurde. M. Rosset propose au Conseil de demander à la Commission de l'enseignement de continuer son travail et ne pas créer une commission ad hoc. La Présidente propose de reformuler la proposition sous la forme suivante : «Demander à la Commission d'enseignement de poursuivre ses travaux sur l'anonymisation des examens écrits».

Le Vice-Recteur Zanetti propose au Conseil de demander que la Direction propose une politique institutionnelle en matière d'anonymisation des examens écrits. Ainsi, le vote est effectué avec la demande suivante «Demander que la Direction propose une politique institutionnelle en matière d'anonymisation des examens écrits».

Avec 26 personnes en faveur de la motion et 3 abstentions, celle-ci est adoptée.

7.5 Acte normatif «Description des procédures dans le RI»

M. Samuel Goy justifie le dépôt de cette proposition d'acte normatif par le flou qui règne sur les modalités de modification des règlements internes, en rappelant les désaccords et débats houleux à ces sujets lors des précédentes séances du Conseil. Ce postulat propose de clarifier ces modalités par l'introduction de procédures clairement établies. Il rappelle également que le Corps Étudiant n'est élu que pour des mandats de 2 ans et donc l'introduction de délais de réponse pour les actes normatifs permettrait aux étudiants de voir leurs propositions réalisées dans le cadre de leur mandat. Le postulat a pour but de donner le mandat à la commission législative de penser et réaliser ces procédures.

M. Rosset intervient pour annoncer que la commission législative rendra compte du travail effectué la semaine prochaine et suggère d'attendre ce

compte rendu avant toute décision. Il note également le risque de redondance.

M. Goy rappelle que suite à la votation de la précédente séance pour donner mandat à la commission législative de consulter le projet des modifications, une clarification existe mais l'idée de procédure y est absente. L'introduction de procédures éviterait des problèmes de forme. M. Goy propose que ce postulat puisse également intégrer les propositions de modifications déjà soumises à examen.

M. Rosset réaffirme qu'il serait préférable d'attendre le retour de la commission législative afin d'éviter une confrontation des projets. M. Dupuis propose de reporter le vote au 1^{er} mars après le compte-rendu de la commission. M. Goy accepte d'attendre le retour de la commission tout en reconnaissant que celle-ci peut d'elle-même introduire des procédures. Toutefois, selon lui, ce postulat a pour objectif de contraindre la commission législative à penser ces modifications.

La Présidente demande aux membres présents de la commission législative si cette option a été envisagée. M. Rosset répond que lorsque la commission présentera au Conseil ses travaux, il sera toujours possible de proposer un amendement. A cela M. Goy répond que ce postulat demande un travail préparatoire. Il souhaite que la commission législative présente son travail avec l'idée de procédures intégrées dans la solution.

M. Bauer propose au corps étudiant que leurs représentants appuient ce point lorsque la commission législative se réunit plutôt que par un postulat. Il relève également qu'une trentaine de points sont déjà en cours d'évaluation. A des fins d'efficacité, il recommande donc une action en réunion de commission des représentants étudiants.

M. Dupuis propose d'écourter les débats afin d'accéder au point 6.8 pendant cette séance.

Vote reporté au 1^{er} mars.

6.6 Postulat valorisation

M. Dupuis s'exprime en proposant selon lui une solution de bon sens. Il note qu'un statut particulier existe pour les professeurs partant à la retraite après une certaine ancienneté et sous certaines conditions. Il annonce également un problème avec des chargés de cours « spécialistes », dont on sait qu'ils sont renouvelés annuellement. Toujours selon M. Dupuis il s'agirait d'une réponse aux problèmes rencontrés par les enseignants-chercheurs. Ce début de solution restant néanmoins perfectible. Ce postulat relaye une des demandes fréquentes adressées à ACIDUL, ainsi qu'à de précédentes propositions de la CoPers.

M. Rod trouve ce postulat intéressant et propose que cette mesure ne soit active qu'à partir d'un certain temps d'ancienneté à l'Université de Lausanne. M. Dupuis répond que la proposition adressée suggère de procéder par analogie avec le titre de professeur honoraires. Implicitement 10 ans d'ancienneté représentent la durée d'engagement continu minimum pour prétendre à ce titre.

Le Vice-recteur Pasquier prend la parole et rappelle que l'octroi du titre de professeur honoraire est régi par la loi et non par des directives de la Direction. De ce fait, la Direction ne peut pas accorder l'honorariat aux MER ou à d'autres membres de la communauté universitaire. Il faudrait pour cela

un changement de la loi. Le Vice-recteur rappelle que, d'une manière générale, l'adresse courriel et les accès sont conservés au moins 6 mois après la fin du contrat, ce qui n'est pas la pratique courante dans la plupart des organisations. Concernant le cas des chargés de cours, il explique au Conseil que devant la multiplicité des cas de figure (par exemple un chargé de cours qui donne un cours bloc d'une semaine), les accès peuvent être coupés après 6 mois alors que la personne doit encore s'acquitter de tâches envers l'Université (examens par exemple). Cependant, les accès peuvent être maintenus sur simple demande du Décanat. Aussi, il informe le Conseil que la direction propose de rejeter le postulat.

M. Dupuis réagit en précisant qu'il ne s'agissait pas de proposer l'accès d'un titre à des personnes qui ne remplissent pas les critères fixés par la loi. Il propose la création d'un titre ou d'un statut ad hoc pour les MER.

M. Pasquier note que dans le postulat le titre est demandé aux mêmes conditions que le titre de professeur honoraire. Il serait délicat de sur-interpréter l'avis du législateur concernant l'honorariat.

Mme Bettina Kahil informe le Conseil du problème concernant les chargés de cours au niveau de la gestion des examens, travail demandé au-delà du terme de leur contrat. Elle souligne que l'on demande à ces personnes de travailler pour l'Université de Lausanne au-delà parfois de leur période d'engagement, mais dans certains cas celles-ci ne bénéficient plus des services associés. Mme Kahil propose une modification des accès des boîtes mails dans les contrats.

Mme Farinaz Fassa Recrozio propose de trouver une autre désignation pour les personnes méritantes, mais ne pouvant postuler à l'honorariat. Cela permettrait ainsi une marque de reconnaissance de la part de l'Université de Lausanne.

Le Vice-recteur Pasquier reprend la parole pour expliquer que des routines sont nécessaires dans de grandes organisations et que celles-ci sont basées sur les contrats évitant des coûts importants de personnel. Concernant l'honorariat, le Vice-recteur précise une nouvelle fois que le législateur s'est montré très clair. Il rappelle que le statut de collaborateur scientifique externe permet aussi l'accès au courriel et aux dossiers informatiques. Celui-ci est valide pour 12 mois renouvelables et permet une meilleure gestion des accès.

Mme la Rectrice explique que la prolongation de la messagerie UNIL après la retraite est déjà possible : un mail est envoyé prévenant de la perte des accès et une demande de prolongation peut-être faite par toute personne employée. Cela doit passer par le doyen qui valide la prolongation. Cette demande est simple et rapide à effectuer.

M. Dupuis rappelle que le postulat a pour objectif d'inviter la Direction à réfléchir à cette valorisation possible et qu'elle revienne vers le Conseil si ce postulat est accepté afin d'y proposer des solutions.

M. Pasquier rappelle au Conseil que le postulat demande l'octroi d'un titre aux MER. Si la question porte sur les accès informatiques, des prolongements de ces droits sont possibles sous réserve d'un accord du Décanat.

M. Dupuis intervient pour rappeler que le postulat donne l'esprit que l'on souhaite que la Direction recherche et non la solution. Il apprécie si la Direction propose quelque chose qui va dans le sens du postulat même sans y correspondre exactement.

Mme Fassa Recrozio propose de voter sur la demande suivante : Possibilité pour les MER d'obtenir une reconnaissance similaire **de type** «MER Honoraire».

M. Rod suggère que la reconnaissance ne se résout pas à un simple email, en comparaison avec son diplôme décerné par l'Unil pour son ancienneté (note du bureau : tout personnel PAT reçoit un diplôme à chaque fois qu'il ou elle atteint une certaine période d'ancienneté).

La Présidente propose de voter sur la demande modifiée. Avec 11 voix favorables, 2 oppositions et 17 absentions, le postulat est approuvé.

La séance est clôturée à 18h34

07.03.2018 / Adrien Vincart, secrétaire /sf